

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET
DE LA PROMOTION DE LA FEMME

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA
MAITRISE DES EFFECTIFS

2000-157 DU 4 AOUT 2000

Décret n° _____/MFPRAPF/DGFP/DPME-SR

Portant réintégration des professeurs des lycées des
cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services
sociaux (enseignement), en-tête : monsieur
AMBOULOU (Daniel.)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VISAS :

Vu l'acte fondamental;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de
la fonction publique ;

Vu le décret n° 64-165 du 22 mai 1964 fixant le statut commun des cadres de
l'enseignement ;

Vu le décret n° 71-34 du 11 février 1971, portant modification du décret n°
64-165 du 22 mai 1964 ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au
ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du
Gouvernement ;

Vu les décrets n° 94-91 du 17 mars 1994, n° 94-403 du 17 avril 1994 et
n° 98-97 du 31 mai 1995, portant radiation de certains agents de l'Etat des effectifs de
la fonction publique ;

Vu l'arrêté n° 687 du 19 mars 1994, portant radiation de certains agents de
l'Etat des effectifs de la fonction publique ;

Vu les textes de recrutement des intéressés ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les agents de l'Etat ci-après désigné professeurs des lycées des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (enseignement), sont réintégrés dans les effectifs de la fonction publique selon le tableau suivant :

N°	Noms et Prénoms	Matricule Solde	Référence du texte de recrutement	Observations
1.	AMBOULOU (Daniel)	144968G	Décret n° 92-466 du 5-8-92	
2.	PASSY-NTOUMBA	138940P	Décret n° 90-981 du 29-1-92	rect. n° 1190 du 12-4-91
3.	MALANDA (Jean De Dieu)	139060Y	-/-	rect. n° 100 du 22-1-92
4.	GAMPIKA (Marcelle)	133549V	Décret n° 93-434 du 13-9-93	
5.	MTOUHOUDI-NGANGA (Jean-François)	138737Z	Décret n° 91-234 du 15-4-91	
6.	OKOMBI (André Roger)	135914S	Attest. n° 194 du 16-2-91	rect. n° 2536 du 22-6-91
7.	MOSSIOMBO MONKEMBE (Charles)	133648V	Attest. n° 89 du 16-2-91	

Article 2 : Le présent décret qui prend effet du point de vue de l'ancienneté à compter de la date de radiation des intéressés et de la solde à compter du 1^{er} janvier 2000, sera enregistré, publié au Journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 4 Août 2000

Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

La ministre de la fonction publique,
des réformes administratives et de
la promotion de la femme,

Jeanne DAMBENDZET

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget

Mathias DZON

AMPLIATIONS :

JORC 1
DGFP/DPME 3
MFPRAPF/DAF/SST 3
DGB 3
DGCF 2
METPRJCS 1
MEPSSRS 1
INTERESSES 7
DOSSIERS 21
SGG/BC 2

Alsy